



Madame Catherine VILLAR  
Directrice Adjointe du Service en Vol  
45, rue de Paris 95747 ROISSY CDG Cedex  
Copie : Laurent CHAMBREY, DRH PNC

L'INTERSYNDICALE PNC

Roissy le 23 février 2023

Objet : TAF

Madame,

Les négociations de l'Accord Collectif se poursuivent mais les problèmes perdurent. C'est pourquoi L'INTERSYNDICALE PNC SNPNC/UNSA PNC vous alerte à nouveau sur un sujet qui suscite une grogne croissante chez plus de 1500 PNC en Temps Alterné Fractionné actuellement.

Le système d'attribution des périodes de TAF doit être revu en urgence et en profondeur. La négociation de notre Accord Collectif s'inscrit dans ce cadre. Les remontées de PNC en TAF, confrontés à des difficultés d'organisation dans la gestion de leur garde d'enfant notamment, s'accumulent.

Prenons un exemple, un PNC a la garde de ses enfants les premières semaines de chaque mois :

À M - 3 il pose son DDA TAF 7 sur cette période, sa période est systématiquement refusée et imposée à une autre date qui empêche même parfois de poser un DDA repos compatible sur cette semaine de garde.

Il subit donc une double peine : DDA TAF refusé et imposé à une période qu'il ne souhaite pas générant une incompatibilité du DDA repos en "2ème chance".

Ce PNC perd donc 7 jours de salaire par mois, et se voit refuser tous ses DDA TAF, sans aucune visibilité, sans aucune transparence, sans aucune équité.

Nous déplorons et dénonçons depuis des mois cette gestion catastrophique qui relève de l'amateurisme mais rien ne bouge. Cette disposition devrait être une amélioration considérable pour la qualité de vie des salariés.

C'est le contraire et c'est intolérable !

L'actuel traitement du TAF n'est bénéfique pour personne, ni pour l'Entreprise et encore moins pour les PNC.

Ils s'estiment, à raison, punis, ce qui entraîne une démotivation croissante légitime eu égard au traitement qui leur est réservé.

Ce n'est pas un outil d'aide à la pose, comme dernièrement évoqué, qui suffira à résoudre la problématique du TAF. Les PNC n'ont pas seulement besoin qu'on les « aide » à poser leur période, ils ont besoin d'obtenir les périodes souhaitées.

Nous pouvons comprendre que certaines périodes de l'année (Noël, vacances scolaires) ne puissent pas donner satisfaction à tous, mais nous ne pouvons pas accepter 'une « aide à la pose » qui ne garantit pas un taux d'acceptation minimum.

L'Intersyndicale PNC s'est mobilisée depuis la création du TAF avec un seul objectif : améliorer la qualité de vie de nos collègues. Nous devons donc trouver des solutions pour améliorer ce dispositif plébiscité par les PNC et vite.

Nous comptons sur les négociations en cours pour trouver des solutions, L'INTERSYNDICALE PNC y est déterminée.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sincères salutations.